

Le SIAMS reporté en novembre

► **La nouvelle était dans l'air, elle a été confirmée** hier: le SIAMS n'aura pas lieu en avril à Moutier, victime à son tour du Coronavirus.

► **Après avoir pris la température auprès des exposants**, les organisateurs du salon bisannuel des moyens de production microtechniques ont décidé de reporter l'événement en novembre.

► **Si cette décision n'est pas sans conséquences au niveau financier**, les exposants se réjouissent globalement que le choix se soit porté sur un report plutôt que sur une annulation pure et simple de l'événement.

Il fallait une décision rapide, elle l'aura été. En quelques heures, la majorité des 440 exposants qui auraient dû présenter leurs produits au SIAMS en avril avait répondu au sondage lancé par FAJI SA, organisateur du salon prévôtois. Et le verdict a été clair: «De nombreux exposants nous ont dit que le risque de faire une manifestation n'ayant pas de visiteurs était trop important et qu'ils annuleraient leur participation au cas où nous aurions maintenu le SIAMS», explique Laurence Roy, responsable clientèle. Une tendance très claire s'est dessinée en faveur d'un report au mois de novembre, «même si les avis étaient plus tranchés du côté des exposants provenant



Le SIAMS change de saison et se tiendra cet automne plutôt qu'en avril.

ARCHIVES STÉPHANE GERBER

de Suisse alémanique», constatent les organisateurs. En prenant une décision rapidement, «des charges financières consécutives au report sont minimisées, même si elles restent importantes», note

le SIAMS dans son communiqué. Selon le directeur Pierre-Yves Kohler, ces pertes peuvent être estimées entre 100 000 et 150 000 fr., sans prendre en compte les salaires. «Une grande partie du tra-

vail réalisé jusqu'ici demeure valable. Mais bien entendu que tout ce qui a été engagé comme fonds en matière de communication, d'imprimés, de publicité est perdu et il s'agira de tout recommencer»,

détaille Pierre-Yves Kohler. Sachant que le montage des infrastructures aurait dû débiter ces prochains jours, la décision a toutefois été prise juste à temps pour éviter une perte bien plus importante. «Si un report était intervenu juste avant le salon comme c'est le cas pour celui de Genève la semaine prochaine, on aurait facilement atteint le million de pertes», souligne Pierre-Yves Kohler.

Pour les exposants, le report n'engendre pas de conséquence particulière, puisqu'annoncé suffisamment tôt. «Les frais déjà engagés ne sont pas perdus du moment que le salon se tiendra encore cette année», souligne Arnaud Maître, codirecteur de Louis Bélet SA à Vendlincourt. «La seule inconnue se situe au niveau de l'agenda. En effet, de nombreux événements ont été re-

portés sur l'automne. Il risque d'y avoir plusieurs salons à la même période. Il s'agira de s'organiser», poursuit-il.

Un élément dont le directeur du SIAMS a bien conscience. «Nous ne savons pas encore dans quelle mesure les 440 exposants que nous aurions dû accueillir en avril vont nous suivre. Nous allons prendre des contacts ces prochains jours. Nous savons par exemple déjà que les dates retenues en novembre posent problème aux spécialistes du meulage, puisque GrindTec, l'exposition allemande du domaine, prendra place à la même période», note Pierre-Yves Kohler.

D'un point de vue plus local, la tenue du SIAMS du 10 au 13 novembre impliquera notamment un report de Moutier Expo, qui devait se tenir au Forum de l'Arc à la même période. **CÉLINE LO RICCO CHÂTELAIN**

Chômage partiel: pas encore de demande officielle d'entreprises du Jura bernois

► **Un coup de frein perceptible** En date du 28 février, selon les chiffres de l'Office de l'assurance-chômage, le canton de Berne avait reçu quatre demandes de chômage partiel en lien avec le Coronavirus, toutes provenant de l'Oberland bernois. Si le Jura bernois est pour l'heure épargné (un nouveau point sur les demandes sera fait aujourd'hui), le recours au chômage partiel est une option à laquelle certaines entreprises commencent à songer. «L'automne dernier, nous étions encore très confiants, le carnet de commandes s'était bien rempli durant le dernier trimestre. Mais depuis le début de l'année, on a ressenti un net coup de frein», confie Benoît Zumsteg, responsable des finances chez Schaublin Machines à Bévillard. Dans ce contexte

d'incertitude, les clients réfléchissent à deux fois avant d'investir, et les commandes peinent à tomber. «Nous avons encore une visibilité à deux ou trois mois, mais il faudrait que la situation s'améliore rapidement. Nous ne pourrions pas attendre le dernier moment pour réagir», relève Benoît Zumsteg.

► **Des situations très diverses** Du côté de Précitrame Machines, Olivier Voumard indique que l'épidémie de covid-19 n'a que peu d'impact sur l'entreprise sise à Tramelan, qui ne fabrique rien en Asie. «En revanche, notre filiale chinoise, active dans le service après-vente pour nos clients asiatiques, a été à l'arrêt durant plusieurs semaines. Les collaborateurs ont toutefois pu revenir

sur le site cette semaine, moyennant la mise en place de mesures sanitaires et d'accompagnement, comme la traçabilité de tous les déplacements professionnels des collaborateurs, la désinfection quotidienne des locaux et la prise de température des collaborateurs deux fois par jour», relate Olivier Voumard.

► **Une aide pour les organisateurs de manifestations?** Le député PSA de Bévillard Peter Gasser a déposé hier une motion urgente au Grand Conseil, suite aux nombreuses annulations de manifestations en lien avec l'épidémie de covid-19. Le député cible plus particulièrement les manifestations ayant obtenu une promesse de subvention par les fonds de loterie, du sport ou

d'encouragement des activités culturelles. Il suggère au Gouvernement de transformer les promesses de subventions en garanties de déficit. En effet, explique-t-il, les organisateurs ne peuvent normalement toucher la somme promise qu'une fois la manifestation terminée et les comptes présentés. Or, si l'événement est annulé, les organisateurs ne pourront rien toucher. Le fait de transformer une subvention en garantie de déficit permettra aux manifestations qui auraient dû être subventionnées et qui affichent un déficit suite à une annulation d'obtenir une aide. Une mesure «qui ne coûtera pas un seul centime au canton» puisque l'argent proviendrait de fonds qui auraient de toute façon servi à subventionner les événements concernés», note-t-il. **CLR**